



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4295^e séance

Jeudi 15 mars 2001, à 12 h 5

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Yel'chenko	(Ukraine)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Ahsan
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Issouf Oumar Maiga
	Maurice	M. Latona
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	Mme Lee
	Tunisie	M. Ben Mustapha

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 13 mars 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Émirats arabes Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/216)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 12 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 13 mars 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/216)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, du Bahreïn, de la Belgique, de l'Égypte, de l'Iraq, de la République islamique d'Iran, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Koweït, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, du Qatar, de l'Arabie saoudite, de l'Afrique du Sud, du Soudan, de la Suède, de la République arabe syrienne, des Émirats arabes unis et du Yémen, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lancry (Israël) prend place à la table du Conseil. M. Baali (Algérie), M. Buallay (Bahreïn), M. Adam (Belgique) M. Aboul Gheit (Égypte) M. Al-Douri (Iraq) M. Ahmadi (République islamique d'Iran), M. Akasaka (Japon), M. Al-Hadidi (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne), M. Hasmy (Malaisie), M. Hughes (Nouvelle-Zélande), M. Khalid (Pakistan), M. Al-Sulaiti (Qatar), M. Shobokshi (Arabie saoudite), M. Kumalo (Afrique du Sud), M. Erwa (Soudan), M. Schori (Suède), M. Mekdad (République arabe syrienne), M. Samhan (Émirats arabes unis) et M. Al-Ashtal (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, datée du 15 mars 2001, qui sera publiée sous la cote S/2001/225 et qui contient le texte suivant :

« J'ai l'honneur de demander que, conformément à sa pratique antérieure, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la réunion que le Conseil de sécurité doit tenir aujourd'hui jeudi 15 mars 2001 à propos de la situation dans les territoires palestiniens occupés y compris Jérusalem. »

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 14 mars 2001 du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui contient le texte suivant :

« En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de demander à être invité à participer au débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. »

Précédemment, le Conseil de sécurité a invité les représentants d'autres organismes de l'ONU dans le cadre de l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique établie en la matière, je propose que le Conseil invite, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à la demande contenue dans une lettre

datée du 13 mars 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/216).

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le document S/2001/209 qui contient le texte d'une lettre datée du 9 mars 2001 adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont reçu des photocopies d'une lettre datée du 12 mars 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera publiée en tant que document du Conseil sous la cote S/2001/227.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je lui donne la parole.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : J'aimerais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous exprimons notre satisfaction de vous revoir à la tête de la Mission permanente de l'Ukraine, un pays ami.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Tunisie et à toute la délégation tunisienne pour les travaux menés le mois dernier. Ils représentent un pays arabe frère qui a longtemps hébergé l'Organisation de libération de la Palestine et des cadres militaires palestiniens.

Avant de commencer à lire ma déclaration officielle aujourd'hui, il serait peut-être approprié que j'informe le Conseil des événements les plus récents dans nos territoires occupés. Je vais lire en anglais cet article de Reuter :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Six enfants palestiniens au moins ont été brûlés lorsque la police frontalière israélienne a jeté une grenade cataplexiante dans la cour d'une école dans la ville de Hébron en Cisjordanie, jeudi. Des témoins indiquent que certains des enfants, âgés de 10 à 13 ans, hurlaient alors qu'on les emmenait de l'école dans les ambulances. Un enfant au

moins avait la tête enveloppée dans un pansement. Mais les docteurs ont décrit les brûlures des blessés comme moyennes à légères. L'armée, qui a examiné cette information, n'a donné aucune explication immédiate de l'incident. »

(*l'orateur reprend en arabe*)

Je reviens maintenant à ma déclaration officielle. Le Conseil se réunit aujourd'hui à la demande de la Palestine et du Groupe des États arabes. C'est la quatrième fois que le Conseil se réunit en séance publique et officielle pour discuter de la situation extrêmement dangereuse dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, depuis la visite à Al-Haram al-Charif en septembre dernier de M. Ariel Sharon, qui a été élu Premier Ministre d'Israël et la campagne d'effusion de sang menée par l'armée israélienne contre le peuple palestinien qui s'ensuivit.

Le 7 octobre dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1322 (2000). La communauté internationale, ainsi que nous tous, a nourri à l'époque l'espoir fervent que cela inciterait Israël, puissance occupante, à cesser sa campagne contre notre peuple et son recours excessif à la force, que cela permettrait un retour à la situation d'avant le 28 septembre et favoriserait le processus de paix et les négociations entre les deux parties sur le règlement final. Malheureusement, cela ne s'est pas produit.

Israël a intensifié sa campagne contre notre peuple, en violation flagrante des dispositions de la résolution. Dans ce contexte, il est nécessaire d'urgence que la communauté internationale assure la protection de la population civile palestinienne vivant sous occupation israélienne. Et l'idée a pris naissance de faire envoyer par l'ONU une force d'observateurs dans les territoires occupés par Israël depuis 1967.

Les pays du Mouvement des non-alignés siégeant au Conseil ont préparé un projet de résolution dans ce contexte. Ils ont repris toutes les idées proposées par les autres membres pour parvenir à une solution acceptable et ont fait mettre aux voix ce projet de résolution le 18 décembre dernier. Malheureusement, ce projet de résolution n'a pas été adopté car il n'a pas pu obtenir les neuf voix nécessaires, malgré les déclarations faites par certains membres qui se sont abstenus, selon lesquelles ils ne s'opposaient pas en substance au projet. C'était à notre avis un échec fort regrettable pour le Conseil de sécurité. Cela a dû envoyer un message erroné à Israël, puissance occupante. Les forces

d'occupation ont, depuis ce jour du 18 décembre, tué plus de 80 martyrs palestiniens et en ont blessé plusieurs milliers.

Nous pensons qu'il aurait été possible d'en sauver au moins quelques-uns si le Conseil avait envoyé un message différent. Nous le disons afin de rendre parfaitement clair le contexte dans lequel nous invitons le Conseil à exécuter son devoir conformément à la Charte. Cela s'ajoute bien entendu aux risques que la situation actuelle pourrait poser pour le processus de paix et pour le Moyen-Orient dans son ensemble.

Notre Mission d'observation a adressé pendant cette même période 30 lettres au Président du Conseil de sécurité, et des lettres identiques au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale, dans lesquelles nous avons exposé les détails nouveaux des pratiques et de la campagne israéliennes. Notre Mission a donné plusieurs exemples spécifiques, ainsi que les noms des martyrs palestiniens, y compris des enfants de moins de 18 ans. Nous avons adressé 30 lettres dans lesquelles nous avons avancé les preuves des actes commis par Israël. Notre dossier qui pourrait être qualifié de « dossier des crimes », y compris les mesures qui représentent une violation de la Quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et qui, de toute évidence, constituent des crimes de guerre selon les termes de la Convention.

Dans ces lettres, nous avons décrit les actions israéliennes commises au cours de la sanglante campagne militaire, telles que la politique délibérée d'assassinat même dans des circonstances où la sécurité des forces d'occupation n'étaient pas menacée; les blessures infligées à de nombreuses victimes par des coups de feu tirés en direction des membres supérieurs et des parties supérieures du corps; la prise de personnes pour cible par des tireurs d'élite et par d'autres moyens; le recours à des types de munitions inconnues, aux chars, aux hélicoptères et autres armes lourdes pour bombarder le siège de l'Autorité palestinienne et d'autres objectifs civils; les restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens à l'intérieur du territoire palestinien et entre le territoire palestinien et le monde extérieur; des sanctions collectives comme le couvre-feu quasi-continu contre la population de Hébron; la destruction des terrains agricoles et d'autres installations économiques; et le refus de transférer les taxes collectées à l'Autorité palestinienne.

Cette situation tragique a été également décrite par d'autres organisations internationales et par des organisations de défense des droits de l'homme, y compris Mme Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme, et par le comité envoyé par la Commission des droits de l'homme pour enquêter sur la situation. Malgré le caractère flagrant de ce triste tableau, Israël n'a cessé de parler des violences palestiniennes. Cette situation est causée par l'occupation israélienne et par les mesures prises par les forces d'occupation, dont l'application s'est poursuivie même après l'amorce du processus de paix, comme l'expropriation des terres et l'installation des colonies de peuplement. Depuis le 28 septembre, d'autres mesures ont été prises : la présence de l'armée d'occupation israélienne et le recours à son énorme machine militaire; la présence d'occupants et de colons illégaux qui utilisent des armes contre notre peuple; la destruction délibérée de l'économie palestinienne; et la transformation de la vie des Palestiniens en un véritable enfer.

Naturellement, les Palestiniens rejettent en masse tout cela. Il nous faut dire ici que, face à toutes ces mesures et politiques israéliennes, certains éléments en nombre limité ont accepté l'engrenage de la violence. Mais cela ne peut rien changer à la nature claire et définitive de la situation.

Examinons à nouveau les chiffres : le nombre considérable de pertes palestiniennes et les pertes israéliennes limitées, pour lesquelles nous exprimons notre regret. Mais l'écart est énorme et ne peut souffrir de comparaison. En outre, il n'y a pas de présence civile israélienne dans les territoires palestiniens occupés, mais les membres de l'armée d'occupation et les colons qui résident illégalement, en violation du droit international. La question est la suivante : comment, au regard de ces faits, peut-on parler de « violences palestiniennes », à l'exception de ceux qui estiment que les victimes israéliennes sont qualitativement différentes des victimes palestiniennes? Mais ce serait un argument si raciste que l'on ne peut y accorder la moindre considération.

Pourquoi Israël, la force d'occupation, agit-elle ainsi? Nous n'en sommes pas vraiment sûrs, après tant d'années et tant de souffrances. Peut-être l'armée israélienne ou certains de ses éléments échappent-ils à tout contrôle – certains ont cité à cet égard le nom du chef d'état-major, M. Mofaz, en exemple. Peut-être les dirigeants politiques israéliens veulent-ils briser la volonté politique palestinienne et imposer certaines solu-

tions à la partie palestinienne. Peut-être les dirigeants ont-ils décidé – chose pire – qu'ils ne pouvaient appliquer les accords conclus dans le cadre du processus de paix, y compris la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Il se peut qu'ils cherchent à sortir du processus de paix en rejetant la faute sur les Palestiniens. Et peut-être est-ce un amalgame de tout cela.

Quoi qu'il en soit, ce qui importe, par-delà les mobiles et les motifs, c'est de mettre fin au plus vite à cette tragédie. À cet égard, la responsabilité de la communauté internationale et notamment du Conseil de sécurité est à souligner. Il est nécessaire, dans un premier temps, de mettre un terme à la grave et dangereuse détérioration de la situation si l'on veut revenir au point où on en était avant le 28 septembre, sauver le processus de paix et reprendre les négociations entre les deux parties.

Cela m'amène à l'état du processus de paix avant et après l'arrivée du nouveau Gouvernement israélien. Les Israéliens prétendent que le dernier gouvernement avait fait des concessions sans précédent, que les Palestiniens avaient rejetées. Cela n'est qu'une partie de l'histoire, présentée d'une manière extrêmement vague et trompeuse qui donne une impression bien différente de la réalité. L'ancien Gouvernement israélien a peut-être adopté des positions sans précédent, au sens où aucun Gouvernement israélien ne les avait prises avant, mais ce n'est pas le problème. Le problème, ce sont les positions israéliennes du passé, surtout si elles étaient déraisonnables et incompatibles avec le droit international. La norme qu'il faut adopter doit être axée sur le processus de paix, et notamment sur l'application de la résolution 242 (1967) et le principe de la terre contre la paix, qui sont les critères de référence.

Je tiens ici à dire très clairement que la position adoptée par l'ancien Gouvernement n'était conforme ni au processus de paix ni à l'application des accords, malgré le relatif progressisme de ses positions par rapport à celles des gouvernements précédents. C'est d'ailleurs cela qui nous a empêchés de parvenir à un accord au sommet de Camp David.

Je voudrais dire ici que la partie palestinienne a accepté, avec des réserves, les principes proclamés par la suite par l'ancien Président des États-Unis, M. Clinton. Cela illustre notre attachement aux fondements du processus de paix, sur la base desquels nous sommes disposés à négocier. Après le sommet, les deux parties avaient enregistré quelques progrès aux négocia-

tions de Taba. Il aurait été possible de progresser davantage, sans la réticence bien connue et constante de M. Barak, qui a duré jusqu'à la fin.

Quant à l'actuel Gouvernement israélien, ses positions contreviennent totalement aux fondements du processus de paix et aux accords conclus entre les deux parties. Ce gouvernement, à commencer par son chef, prétend qu'il ne peut pas négocier tant que la violence continue, comme si c'était la partie palestinienne qui était responsable de l'occupation, des pratiques de l'armée israélienne, des colons et de la campagne contre notre peuple. Comme si on pouvait isoler la situation sur le terrain de la situation politique et des perspectives d'avenir de tout un peuple.

Le Gouvernement israélien refuse également de reprendre les négociations du point atteint par les deux parties à Taba. C'est-à-dire qu'il voudrait nous ramener très loin en arrière. Pis encore – et nous parlons ici de l'essence même de la position de ce gouvernement –, il répugne à négocier un règlement définitif et préfère au contraire de nouvelles solutions et formules intérimaires. Cela signifie très clairement qu'il voudrait se dissocier de l'application de la résolution 242 (1967), qu'il voudrait imposer une étape de transition éternelle au peuple palestinien après les cinq années de transition et leur prorogation. Cela revient, bien sûr, à détruire les bases du processus de paix et les accords conclus entre les deux parties.

Hier, le Ministre des affaires étrangères israélien, M. Shimon Pérès, est venu au Conseil de sécurité. C'est bien. M. Pérès est un vétéran de la politique, connu pour ses opinions raisonnablement modérées. Malheureusement, il représente maintenant un gouvernement qui n'a pas la même modération. La question est de savoir si M. Pérès et ses collègues peuvent influencer sur la politique de ce gouvernement ou bien si ce gouvernement va les utiliser comme couverture pour sa politique extrémiste. Pour l'instant, la situation ne laisse rien présager de bon. M. Pérès a fait connaître la position de M. Sharon – que nous connaissons déjà – sur la situation actuelle, son refus d'accepter une mission d'observation des Nations Unies et même l'avenir du processus de paix, sans parler des autres nouvelles et des avertissements donnés par les mesures d'escalade adoptées par le gouvernement, qui impose un blocus étouffant au peuple palestinien.

Ces positions imposent à la communauté internationale, et surtout aux deux parrains du processus de

paix – notamment les États-Unis, qui sont partie aux accords actuels – des responsabilités évidentes.

Nous avons tous la responsabilité de maintenir et d'appuyer le processus de paix en restant fidèles aux bases convenues et en insistant sur le respect des engagements contractés. Nous réaffirmons, pour notre part, notre fidélité à tous ces principes, à notre choix stratégique de la paix, et à notre volonté de reprendre immédiatement les négociations sur un règlement définitif.

Nous engageons la partie israélienne à mettre immédiatement fin à la campagne militaire sanglante contre notre peuple et à reprendre les négociations sur un règlement définitif, sur la base de l'état d'avancement actuel des négociations. Nous demandons à la communauté internationale, et notamment au Conseil de sécurité, d'adopter les mesures qui s'imposent pour aider les deux parties à surmonter l'impasse actuelle, à mettre fin à la tragédie actuelle et à reprendre la situation en main, préludes à la relance du processus de paix, comme je l'ai dit, par des mesures concrètes telles que l'envoi d'une force d'observation.

Nous espérons bien que, cette fois-ci, le Conseil de sécurité suivra cette voie et apportera sa contribution à l'amélioration de la situation et à la réalisation d'une paix permanente et globale dans tout le Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant d'Israël. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*) : D'emblée, je souhaite vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et en cette qualité je vous souhaite plein succès. Je souhaite également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la Tunisie, de la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil.

Hier, le Conseil a entendu une déclaration prononcée par le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Shimon Pérès. Je crois le Ministre Pérès a décrit clairement la position du Gouvernement israélien sur toutes les questions relatives à la situation au Moyen-Orient et plus particulièrement aux délibérations en cours concernant une présence internationale dans les territoires. Je tiens à remercier les Membres du Conseil du dialogue construc-

tif d'hier et de leur préoccupation évidente de voir tous les peuples de la région jouir de la paix et de la sécurité.

M. Pérès a exposé une vision de coopération et de coexistence entre Israël et les Palestiniens, où la coopération économique doit supplanter le conflit territorial et faciliter son règlement. Il a exprimé l'importance première attachée par le nouveau Gouvernement israélien à la recherche de la paix. Il a observé en effet que la crise actuelle dans le processus de paix n'est pas exclusivement d'ordre territorial, mais aussi d'ordre psychologique. Tout en souhaitant ne pas faire de répétitions inutiles, je tiens à joindre ma voix à celle de M. Pérès en mettant en garde le Conseil, en cette période particulièrement délicate, où les tensions et les émotions sont vives, contre le risque d'ajouter un nouveau facteur de complication à une situation déjà difficile.

À ce stade, je souhaite rappeler la déclaration d'un grand homme d'État, le regretté Président François Mitterrand de France, qui dans un contexte qui n'était pas totalement analogue, a fait une observation sur la nécessité de renforcer l'intervention internationale durant le conflit de Bosnie. Il a dit : « N'ajoutons pas la guerre à la guerre ».

La réunion d'aujourd'hui ne nous surprend pas. Les actions récentes des Palestiniens, y compris les déclarations aux médias et les documents diffusés par l'Observateur permanent de Palestine – mon collègue l'Ambassadeur Nasser Al-Kidwa – ne cachent pas le fait que les Palestiniens souhaitent que le Conseil de sécurité intervienne en la matière. Cette initiative a été préparée il y a des semaines et a été conduite sans même donner au nouveau Gouvernement israélien une chance de réévaluer la situation.

Ainsi, nous pensons que l'initiative dont nous débattons aujourd'hui fait partie d'une stratégie plus large. Souvent, les Palestiniens parlent – comme vient de le faire mon cher collègue l'Ambassadeur Al-Kidwa – de leur choix stratégique pour la paix. Nous pensons réellement qu'il s'agit là d'une aspiration palestinienne sincère. Là où nos avis divergent, toutefois, c'est sur la manière d'atteindre cette paix. Souhaitons-nous établir la paix par le dialogue et la négociation, ou à travers la violence et la terreur?

Un chef d'État européen éminent l'a dit de cette façon : on ne peut pas rechercher la paix en tenant une plume dans une main et une bombe dans l'autre main.

À présent, les Palestiniens souhaitent tenir une plume dans une main, une bombe dans l'autre main, et qu'il y ait un bouclier international entre les deux.

L'intifada palestinienne, telle qu'elle existe depuis presque six mois, est incompatible avec la protection internationale. Pas une seule fois, lors d'une confrontation qui dure depuis presque six mois, le Président Arafat, dirigeant des Palestiniens, n'a appelé à mettre fin à la violence. Est-ce que les Palestiniens, en demandant que soit établie une force de protection internationale, impliquent qu'ils renoncent à la violence?

La situation, telle qu'elle existe dans les territoires palestiniens aujourd'hui, n'est pas la situation d'un peuple menacé, et qui a absolument besoin de protection. En fait, la seule protection dont les Palestiniens ont besoin, c'est contre les conséquences de leurs propres actions.

Depuis que le Conseil s'est réuni la dernière fois pour discuter de cette question, on reconnaît de plus en plus que la responsabilité de la violence incombe aux Palestiniens. C'est ce qu'Israël a toujours affirmé, mais les faits des derniers mois ont rendu cette vérité incontestable. Je voudrais tout simplement mentionner quelques brefs points pour illustrer cette affirmation.

Premièrement, il est important, comme Cicéron l'a fait dans la Rome antique, de se demander « *Cui bono?* ». Qui profite de la situation donnée? Sans aucun doute, les Palestiniens ont bénéficié considérablement de l'attention internationale qu'ils ont attirée. Depuis septembre, les médias internationaux ont braqué leurs caméras sur les Palestiniens, et les Palestiniens eux-mêmes ont été extrêmement habiles à manipuler cette attention à leur avantage. Hier, le Ministre Pérès a décrit l'interception d'un message où les Palestiniens avaient reçu l'ordre de ne pas commencer à jeter des pierres tant que les journalistes de CNN, pris dans un embouteillage, ne seraient pas arrivés sur place.

Deuxièmement, malgré les engagements du Président Arafat de maîtriser la terreur et la violence comme prévu dans sa lettre au Premier Ministre Rabin en date du 9 septembre 1993, et malgré l'accord de Charm el-Cheik conclu lors du Sommet d'octobre, le Président Arafat n'a toujours pas demandé à son peuple de mettre fin à l'intifada. Il y a une semaine à peine, le Président Arafat a eu une telle occasion lorsqu'il s'est adressé au Conseil législatif palestinien dans la ville de Gaza, déclaration transmise par la radio palestinienne.

Si le Président Arafat avait lancé un tel appel – comme convenu précédemment – c'eût été un premier pas en avant important pour atténuer immédiatement la souffrance du peuple palestinien, et la réunion d'aujourd'hui aurait été totalement inutile. Le fait qu'il n'ait pas lancé un tel appel est une ferme indication que le Président ne souhaite pas vraiment mettre un terme à la violence.

Troisièmement, la direction palestinienne, au cours des derniers mois, a constamment agi pour encourager plutôt qu'étouffer les confrontations. À cet égard, je dois rappeler les incitations constantes à la violence faites à la télévision, à la radio, dans les journaux et dans les mosquées, ainsi que la mise en liberté de terroristes condamnés détenus dans les prisons de l'Autorité palestinienne – action qui a directement contribué à l'augmentation récente du nombre d'attaques terroristes à l'intérieur d'Israël. Outre le fait qu'elles sont une violation flagrante des accords signés avec Israël, ces actions démontrent clairement le rôle central de la direction palestinienne dans la perpétuation du conflit, et elles rendent impossible la poursuite du dialogue avec nos partenaires palestiniens dans les conditions actuelles.

Quatrièmement, il y a les déclarations des représentants palestiniens eux-mêmes, qui ont reconnu que la direction palestinienne a préparé activement l'explosion des hostilités dès juillet dernier. Le quotidien palestinien *Al-Ayyam* du 6 décembre 2000 a cité Imad Al-Falouji, Ministre palestinien des communications, affirmant que l'Autorité palestinienne avait commencé les préparatifs du déclenchement de la présente intifada dès l'achèvement des pourparlers de Camp David, conformément aux instructions du Président Arafat lui-même. M. Al-Falouji a également indiqué que M. Arafat a lancé cette intifada en tant qu'aboutissement de la « fermeté palestinienne » aux négociations, selon *Al-Ayyam* du 6 décembre 2000. Plus récemment, M. Al-Falouji a réaffirmé, dans une déclaration reprise le 4 mars 2001 par Reuter, que les dirigeants palestiniens avaient contribué à orchestrer la violence.

Le processus de paix d'Oslo s'appuyait sur l'engagement fondamental des dirigeants palestiniens pour renoncer à la violence et au terrorisme et à répondre à toutes les revendications non satisfaites par le biais de négociations bilatérales pacifiques. Cet engagement a été expressément formulé dans la lettre du Président Arafat au défunt Premier Ministre israélien,

Yitzhak Rabin, le 9 septembre 1993. Dans cette lettre, M. Arafat affirmait :

« L'OLP reconnaît le droit de l'État d'Israël à vivre en paix et en sécurité... L'OLP s'engage à l'égard du processus de paix au Moyen-Orient et du règlement pacifique du conflit entre les deux parties, et déclare que toutes les questions en suspens liées au statut permanent se régleront par la négociation. L'OLP renonce à l'emploi du terrorisme et d'autres violences et assumera ses responsabilités sur tous les éléments et personnel de l'OLP en vue d'assurer leur respect de ces engagements, d'empêcher la violence et de sanctionner les contrevenants. »

C'est uniquement en réponse à ces engagements fondamentaux que le Gouvernement israélien a reconnu l'OLP en tant que représentant légitime du peuple palestinien et accepté de négocier officiellement avec elle dans le contexte du processus de paix au Moyen-Orient.

Ces lettres de reconnaissance mutuelle, auxquelles nous avons si souvent fait allusion dans de précédentes déclarations au Conseil et qui furent échangées juste avant la signature de la Déclaration de principes de septembre 1993, constituent la base sous-jacente du processus de paix israélo-palestinien et de tous les accords ultérieurs conclus entre les parties. Dès lors, toute violation des engagements figurant dans ces lettres sape le fondement même du processus de paix et met en péril la réalisation de ses nobles objectifs.

Le nouveau Gouvernement israélien, sous la direction d'Ariel Sharon, ne veut rien de plus que la réalisation d'un règlement de paix juste et durable avec les Palestiniens. Le gouvernement a bloqué la construction de colonies de peuplement et décidé de renoncer à tout châtement collectif, non pas parce qu'il y a été forcé, mais par réel souci de paix. Comme l'a dit hier le Ministre Pérès, la paix est l'objectif majeur de l'actuel gouvernement, et à cette fin, nous devons reprendre rapidement les négociations, dans une atmosphère de calme et de tranquillité, et non par un cercle vicieux de violences.

La présente initiative palestinienne demande au Conseil d'envoyer une équipe d'observateurs internationaux en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza. Il s'agit d'une initiative tout à fait inutile.

Le Président Arafat est en mesure de protéger la vie de son peuple. Tout ce qu'il lui faut faire – et tout ce que nous lui demandons –, c'est de lancer un appel public à son peuple pour cesser la confrontation. Bien qu'il nous ait promis à plusieurs reprises d'agir, il a laissé passer plusieurs occasions de le faire.

En outre, la présente initiative des Palestiniens constitue une tentative flagrante de cacher leur choix stratégique et, de ce fait, le Conseil de sécurité ne doit pas y être associé. L'ONU ne peut être appelée à éteindre un incendie au nom de la partie même qui l'a allumé. Un tel précédent serait catastrophique car il enverrait un message aux Palestiniens – et à tous les autres peuples mécontents du monde – selon lequel la violence et l'agression engendrent la sympathie et une protection internationale.

Le Conseil doit également reconnaître que l'envoi de personnel des Nations Unies dans les territoires, alors que l'intifada se poursuit, pourrait en fait aggraver la violence et déstabiliser davantage la région. Les Palestiniens ont, tout au moins pour le moment, décidé de suivre la voie de la confrontation en tant que moyen de réaliser leurs objectifs politiques. Une présence internationale serait interprétée comme une caution apportée à cette stratégie et renforcerait ainsi le refus des Palestiniens de déposer les armes, de négocier avec Israël et d'aboutir à un accord de compromis. Et, comme je l'ai déjà indiqué, la simple présence d'observateurs internationaux inciterait les Palestiniens, comme cela a déjà eu lieu avec les médias internationaux, à provoquer d'autres affrontements. En fait, la présence du personnel des Nations Unies serait un encouragement majeur pour les Palestiniens à continuer leur lutte violente. Et surtout, elle ne pourrait pas mettre fin aux violences car les observateurs sont incapables de faire cesser le terrorisme.

La paix et la sécurité ne seraient donc pas renforcées par une force internationale. Un accord de paix ne serait pas plus proche, mais plus hypothétique. En tant qu'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité serait bien inspiré de ne pas prendre de mesure de nature à saper cet objectif. Si la communauté internationale souhaite un retour au dialogue et à la négociation ainsi que la réalisation ultime des aspirations et besoins légitimes des deux parties par un processus pacifique, elle doit exiger des Palestiniens qu'ils cessent les violences qu'ils ont commencées, et s'abstiennent de toute action qui puisse être interprétée comme un soutien à celles-

ci. L'action commune des Palestiniens et des Israéliens est la seule voie pouvant mettre fin au cycle des violences et faire avancer vers un avenir plus pacifique.

Il faudrait également rappeler au Conseil qu'il y a déjà une délégation internationale qui arrivera la semaine prochaine dans la région. La Commission Mitchell, avec laquelle le Gouvernement israélien entend pleinement coopérer, fera rapport au Président des États-Unis et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la nature et les causes des violences actuelles.

Contrairement aux allégations, mauvaises interprétations et déformations grossières sur la politique israélienne face aux menaces terroristes persistantes, nos forces armées ne cherchent pas étouffer le peuple palestinien. Comme l'a dit le Ministre Pérès, nous voulons le progrès et la prospérité pour ce peuple et souhaitons travailler encore à cet objectif, avec d'autres nations du monde. Mais la présente situation sécuritaire en Israël est réelle et dangereuse. Cette semaine, des sapeurs de la police ont réussi à empêcher un attentat par voiture piégée aux alentours de la ville de Beit Shemesh. Ces dernières semaines, il y a eu des attentats terroristes à la bombe à Netanya, Jérusalem et au croisement de Mei-Ami. D'après ce que je sais, il n'y a pas de colonie de peuplement en Israël se trouvant à Netanya et au croisement de Mei-Ami. Je dis cela car mon collègue palestinien s'efforce de semer la confusion au sujet des actes terroristes qui ont lieu en Israël même, et non pas dans les territoires.

Nous avons vécu des enlèvements et des meurtres. Nos citoyens sont la cible de tirs et sont tués lorsqu'ils se déplacent en voiture, y compris à l'intérieur d'Israël et non pas seulement dans les territoires. De tels actes font maintenant partie de la vie quotidienne en Israël, et cela ne saurait être toléré par aucun Gouvernement israélien. Il est totalement inacceptable et irresponsable de présenter la réponse d'Israël à cette menace constante comme une action punitive prise contre le peuple palestinien.

Israël n'a jamais déclenché et ne déclenchera jamais de conflit avec les Palestiniens. Ceux-ci sont nos voisins et nos partenaires dans la paix. Un effort concerté de la part des dirigeants palestiniens pour maîtriser la violence et le terrorisme permettrait à Israël de relâcher les restrictions dans les territoires et de travailler à nouveau, comme nous l'avons fait par le passé, en vue d'améliorer la qualité de notre coexis-

tence. C'est l'incitation à la confrontation et le manque de volonté d'y mettre fin qui ont imposé des difficultés inutiles à la population civile.

On ne saurait trop souligner que la paix et la violence s'excluent mutuellement; il faut renoncer à l'une pour obtenir l'autre. Ce que le Conseil de sécurité doit faire, ce n'est pas intervenir mais plutôt appuyer les parties et leurs efforts bilatéraux pour parvenir à la paix. Le Conseil de sécurité doit encourager toutes les parties à être prudentes dans leur utilisation des mots, et à s'abstenir de prononcer des paroles d'incitation.

Je demande instamment aux membres du Conseil de réfléchir, avant toute chose, à la question de savoir si une présence internationale nous permettrait réellement de nous rapprocher de notre objectif commun de paix et de réconciliation. J'estime que le déploiement d'une telle force – je le souligne, à un moment où l'intifada continue d'être utilisée comme un outil stratégique pour obtenir des gains politiques – plutôt que d'instaurer le calme et la tranquillité, serait le meilleur moyen de favoriser, à long terme, l'instabilité dans la région.

Je voudrais terminer en lançant un appel pacifique au peuple palestinien, au nom du Gouvernement et du peuple israéliens. Efforçons-nous de renouveler l'esprit consigné dans les lettres de reconnaissance mutuelle, élargissons les voies de communication, et renforçons le sentiment de bonne volonté et la fraternité entre nos deux peuples. Unissons-nous pour créer un environnement de paix et de coexistence qui servira de modèle à toute la région. Notre main est tendue, nos dirigeants sont prêts à agir et notre peuple est impatient de voir des résultats.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant d'Israël des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant des Émirats arabes unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, au nom du Groupe des pays arabes que j'ai l'honneur de présider, de vous transmettre nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que votre compétence et votre connaissance approfondie des relations internationales contribueront beaucoup au

rôle du Conseil qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales. En cette occasion, je ne saurais manquer d'exprimer notre reconnaissance au représentant permanent du pays frère qu'est la Tunisie, pour le succès avec lequel il a présidé le Conseil, le mois dernier, et pour les résultats positifs qui ont été obtenus.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour discuter de la situation et des graves événements nouveaux survenus sur la scène palestinienne, en particulier compte tenu du fait que le nouveau Gouvernement israélien continue d'appliquer ses politiques de siège économique systématique, de destruction de l'infrastructure humaine, sociale et économique, et ses pratiques de terrorisme et de nettoyage ethnique contre le peuple palestinien, en plus de continuer de refuser de coopérer avec la mission Mitchell d'établissement des faits sur l'agression contre le peuple palestinien, l'un des actes d'agression les plus horribles dans l'histoire de l'humanité, en particulier pour ce qui est des droits de l'homme.

La résolution 1322 (2000) et les résolutions adoptées à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ainsi que les résolutions adoptées par des organismes chargés du respect des droits de l'homme et par d'autres organismes connexes, ont toutes demandé au Gouvernement israélien, en tant que puissance occupante, de mettre fin immédiatement à tous les assassinats délibérés, en particulier de femmes et d'enfants, de cesser ses bombardements et son agression contre le peuple palestinien non armé et de lever le bouclage strict des villes et villages palestiniens. Toutefois, depuis que M. Sharon assume ses fonctions de Président de l'actuel gouvernement, il a exposé au grand jour ses intentions et desseins réels, qui sont plus agressifs à l'égard des Palestiniens et des Arabes, et qui peuvent être considérés comme une prolongation de ses politiques criminelles historiques. L'un des exemples de ces politiques est le massacre de Sabra et Chatila, survenu en 1982, dont ont été les victimes des centaines de femmes et d'enfants non armés.

Le Vice-Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de M. Sharon, M. Pérès, a commis un acte criminel similaire, dont le monde entier a été témoin, contre les habitants de la région de Qana au Sud du Liban. Même les forces des Nations Unies au Liban n'ont pas été épargnées par cet acte d'agression.

Aujourd'hui, le peuple palestinien est confronté au même plan systématique de terreur et d'agression. Depuis décembre, les forces militaires israéliennes ont mis en oeuvre un plan grave et délibéré d'assassinats, de siège et de bouclage des villes et villages palestiniens. Elles empêchent les Palestiniens d'avoir accès aux produits alimentaires et aux médicaments, en plus de les empêcher de satisfaire d'autres besoins humanitaires, et elles rompent les communications avec toutes les zones palestiniennes en érigeant des postes de contrôle, militaires ou autres, autour des villes et villages palestiniens, afin de diviser la Cisjordanie et la bande de Gaza et de les transformer en 60 cantons très similaires à des centres de détention collectifs. C'est là un acte des plus horribles, et une violation des droits de l'homme. En outre, elles continuent de mettre en oeuvre des politiques sans précédent visant à détruire l'infrastructure humaine, sociale et économique du peuple palestinien, en plus de retenir des sommes d'argent auxquelles l'Autorité palestinienne a droit et qui s'élèvent à des millions de dollars.

Au nom du Groupe arabe, la délégation des Émirats arabes unis condamne vigoureusement la grave escalade militaire israélienne et exprime sa profonde préoccupation à ce sujet. L'agression a provoqué la mort de 400 Palestiniens innocents, notamment des femmes et des enfants, en plus des milliers de civils palestiniens innocents blessés et mutilés. Elle considère que l'intifada d'Al-Aqsa reflète le désespoir et la frustration des Palestiniens et constitue l'un des moyens les plus simples de légitime défense contre l'énorme machine de guerre israélienne et les colons israéliens lourdement armés qui possèdent des armes interdites au niveau international, qu'ils utilisent contre les Palestiniens, lesquels ne peuvent se défendre, ainsi que leurs fils et leurs droits, qu'en jetant des pierres à leurs assassins, les soldats de l'armée israélienne.

Nous sommes profondément convaincus que la situation ne se serait pas détériorée à ce point si le Conseil de sécurité avait réagi en adoptant le projet de résolution présenté par le Mouvement des non-alignés en décembre dernier, lequel demandait la formation d'une force internationale d'observateurs afin de protéger le peuple palestinien de toutes les violations et des crimes perpétrés contre eux par Israël.

Le Groupe arabe espère que la réunion du Conseil tenue aujourd'hui débouchera sur l'adoption de mesures immédiates et urgentes, qui reflèteraient sa responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité

internationales. Ces mesures devraient être les suivantes : premièrement, exercer une pression aussi forte que possible sur le Gouvernement israélien pour le forcer à mettre immédiatement fin à son agression sauvage contre le peuple palestinien et à lever le siège de ses villes et villages, afin de permettre l'accès à l'aide humanitaire – financière et autre – sans autre retard. Deuxièmement, assurer l'adoption par le Conseil de sécurité du projet de résolution qui lui a été présenté en décembre dernier, invitant à la formation d'une force internationale d'observation en vue d'assurer la protection du peuple palestinien. Troisièmement, fournir une aide humanitaire, économique et financière urgente pour atténuer les souffrances du peuple palestinien.

En conclusion, le Groupe arabe souhaite une fois de plus réaffirmer son appui et sa solidarité totale avec le peuple palestinien et son autorité nationale dans leur quête constante du droit légitime d'établir leur propre État indépendant, avec Al Qods pour capitale. Le Groupe arabe souhaite, une fois de plus, réaffirmer sa détermination de continuer sa marche vers une paix juste et globale fondée sur les résolutions dotées d'une légitimité internationale, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et le principe « terre contre paix », en plus de l'application de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale sur le retour des réfugiés palestiniens dans leur patrie, la Palestine.

Le Groupe arabe voudrait également demander à la partie israélienne de respecter strictement ses engagements, ainsi que ses promesses juridiques et politiques stipulées dans les accords conclus avec la partie palestinienne, et notamment tout ce qui se rapporte au retrait des colonies de peuplement et à la fin de l'occupation de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Al Qods et le Golan syrien occupé, d'achever pleinement le retrait des territoires libanais et d'éliminer toutes les armes de destruction massive, particulièrement nucléaires, afin de promouvoir des mesures de confiance pour assurer l'établissement de la paix, de la sécurité et la stabilité dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des Émirats arabes unis des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. Ben Mustafa (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance urgente du Conseil en réponse immédiate à la demande faite par la partie pa-

lestinienne et appuyée par le Groupe arabe et le Mouvement des non-alignés afin d'examiner la dangereuse situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés.

Il est aujourd'hui évident que la situation dans les territoires palestiniens occupés est d'une gravité sans précédent depuis des années. La situation sur le terrain, comme tout le monde le sait, a pour caractéristique négative la violence israélienne, laquelle dure depuis l'automne dernier, étouffe le peuple palestinien et le cible dans tous ses secteurs. C'est une violence multiforme qui use de moyens multiples.

Il s'agit d'abord d'une violence militaire. Israël emploie les armes les plus puissantes, modernes, meurtrières et destructrices. Les forces israéliennes, bien sûr, utilisent de telles armes dans le cadre d'un déséquilibre des forces par rapport aux Palestiniens, qui se contentent de pierres. Suffirait-il pour décrire cette force exercée par Israël contre le peuple palestinien de dire qu'elle est disproportionnée et excessive? Le moins que l'on puisse dire est que cette violence a jusqu'à présent engendré des centaines de victimes palestiniennes : des morts et des blessés.

La deuxième manifestation de la violence israélienne contre le peuple palestinien prend la forme d'un bouclage économique, lequel consiste à assiéger les villes et villages palestiniens en creusant des tranchées alentour, en les entourant de forces militaires et de chars afin de les isoler, et restreindre la liberté de circulation de leurs habitants et enfin d'affamer la majorité écrasante du peuple palestinien.

Alors que le monde attendait d'apprendre que l'actuel Gouvernement de coalition israélien nous apporterait quelque chose de nouveau, nous autorisant à nourrir des espoirs en vue d'un développement positif, ce nouveau gouvernement entame une politique d'escalade et d'intensification grave. Il met en œuvre un plan militaire visant à démembrer et fragmenter la Cisjordanie et la bande de Gaza en plusieurs cantons, facilitant ainsi l'isolement des villes et villages pour finalement mener à leur encerclement. Cette politique vise à resserrer l'étau économique contre le peuple palestinien et à ajouter à sa misère en sapant son infrastructure économique et sociale, laquelle est déjà particulièrement fragile.

C'est une politique orchestrée, calculée et systématique. Chacun de ces éléments cache un objectif particulier visant à mettre à genoux le peuple palesti-

nien, à l'assujettir, et à le forcer ainsi à faire des concessions qui n'ont pas été mentionnées au cours des négociations de ces dernières années.

Nous lisons et entendons l'exposé de tous les prétextes avancés par Israël pour justifier cette double répression d'une brutalité rare contre le peuple palestinien. Nous avons entendu hier le Ministre des affaires étrangères israélien justifier cette politique par des considérations de sécurité pour Israël. Il nous a dit que cette politique visait à faire face à l'extrémisme et au terrorisme. Il s'agit là d'une tentative visant vraisemblablement à faire passer Israël pour la victime et à le mettre dans une situation défensive.

J'aimerais soulever deux points fondamentaux à ce sujet. Premièrement, pour ce qui est du déséquilibre des forces en faveur d'Israël, il n'y a absolument aucun lien entre les exactions militaires d'Israël et les problèmes économiques que ce pays a causés à la Palestine, d'une part, et la sécurité d'Israël, d'autre part. Comme nous l'avons dit hier, le siège étroit des villes et bourgades palestiniennes, forme de contre le peuple palestinien, ne peut certainement dissuader aucun poseur de bombes. Ces mesures sont, de nos jours, totalement inacceptables.

Deuxièmement, pour ce qui est de ce débat public sur la situation grave dans le territoire occupé, il faut replacer les choses dans leur contexte. Quel est le problème? Il s'agit essentiellement de la colonisation par Israël, depuis des décennies, des territoires palestiniens. Cette colonisation et cette occupation s'accompagnent d'une usurpation des droits nationaux du peuple palestinien à la terre, à la propriété, à une vie décente et digne et à l'autodétermination, ainsi que d'exactions et de mesures de répression continues. Voilà le problème de base : l'occupation israélienne, cause sous-jacente du déséquilibre actuel et de tous les actes de violence et de confrontation meurtrière auxquels nous assistons dans le territoire occupé.

En ce début de XXI^e siècle, alors que la colonisation a cédé la place à la liberté et aux droits de l'homme, le peuple palestinien continue à subir le joug de l'occupation israélienne et à voir ses droits bafouer. Depuis des décennies, Israël fait fi de toutes les résolutions de la communauté internationale, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) qui réaffirment que le territoire palestinien occupé doit être restitué aux Palestiniens. Il en est de même de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des per-

sonnes civiles en temps de guerre et d'autres accords signés entre les deux parties. Voilà le problème fondamental. Quand il aura disparu, la violence et les conflits disparaîtront du territoire occupé. C'est une situation qu'il faut radicalement changer si l'on veut enfin établir la paix et prendre les mesures énergiques requises pour construire un avenir pour les peuples de la région.

Les Palestiniens se sont acquittés de toutes les obligations et de tous les engagements auxquels ils ont souscrit depuis le lancement du processus de paix à Madrid et à Oslo. Ils ont coopéré avec Israël en matière de politique et de sécurité comme cela ne s'était jamais fait auparavant. Il ne faut pas oublier que les Palestiniens ont fait des concessions préalables et ont convenu d'accepter 22 % seulement de la superficie qui correspondait à la Palestine à l'époque du Mandat. C'est important. À quoi s'attend Israël? À donner encore moins de terres? Le processus de paix lancé à Madrid – processus que mon pays a appuyé et auquel il a pris part – reste le cadre fondamental et idéal pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient, surtout entre la Palestine et Israël.

Les Palestiniens, ainsi que les pays arabes, ont toujours été acquis à la cause de la paix en tant qu'option stratégique. Nous y déployons tous nos efforts. Nous faisons montre de bonnes intentions et de toute la volonté politique nécessaire. Mais les Palestiniens, comme tous les peuples du monde, ne sauraient accepter de renoncer à leurs droits fondamentaux et légitimes. Ces droits nationaux inaliénables comprennent, avant tout, le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant ayant Jérusalem pour capitale. Par ailleurs, ces droits ont été réaffirmés par des résolutions internationales, en plus du principe « terre contre paix ». Ces résolutions représentent l'autorité légale et morale sur laquelle reposera tout règlement juste, durable et global au Moyen-Orient.

Je dois donc dire, en toute sincérité, – et là, je m'adresse aux Israéliens – que le fait de tergiverser et d'éviter par principe et systématiquement les résolutions, les ententes et les accords n'amènera pas la paix, n'en servira pas la cause et ne nous fera pas avancer. Une des parties ne peut pas à elle seule mettre en place une paix véritable et durable. Il faut donc un consensus. Israël est appelé aujourd'hui à prouver qu'il est résolu à accepter de faire la paix avec les Palestiniens et à faire montre de la volonté politique nécessaire pour

parvenir à la paix. Il faut donc que les deux parties retournent à la table de négociations. Les Palestiniens veulent que les négociations reprennent au point où elles avaient été interrompues avec le Gouvernement israélien précédent. La coutume internationale veut que les États respectent les accords conclus par les gouvernements précédents. Toute paix entre Israël et la Palestine devrait s'inscrire dans un continuum, sinon les choses se poursuivront dans le vide, de manière indéfinie, inutile et insensée.

Hier, nous avons entendu le Ministre israélien des affaires étrangères rejeter l'idée d'une protection internationale pour le peuple palestinien. Il a contesté la légitimité de l'envoi d'une mission internationale d'observation sur le terrain. Il a même refusé que les observateurs soient armés, voire équipés d'appareils photo. Une telle mission, à son avis, pourrait constituer une menace pour les civils ou entraîner une escalade de la situation. En toute sincérité, nous ne comprenons pas cette logique. Nous ne comprenons pas comment un appareil photo pourrait, plus qu'un fusil, être une incitation à la violence. Voilà ce que nous ne comprenons pas.

Nous avons toutefois le sentiment que les réunions d'hier avec le Ministre israélien des affaires étrangères et avec l'Observateur permanent de la Palestine ont bien indiqué que l'idée d'envoyer des observateurs internationaux bénéficiera d'un appui général. Je crois qu'il est temps que le Conseil, dans le cadre de son rôle de surveillance de la situation dans la région – partie intégrante de sa responsabilité pour le

maintien de la paix et de la sécurité internationales – se penche sérieusement sur la question et examine tous les moyens susceptibles de mettre en oeuvre une telle requête.

Je crois qu'il est erroné de dire qu'une telle mission internationaliserait la situation. En fait, depuis la création de l'Organisation, la situation est, de par sa nature, internationale. Ce sont les résolutions internationales – que ce soient les résolutions 242 (1967), 338 (1973) ou d'autres – qui représentent l'autorité légale et morale dans le territoire occupé. La situation y est si déséquilibrée qu'elle pourrait menacer la paix et la sécurité internationales. L'on ne saurait continuer un processus bilatéral que dans le cadre d'un processus multilatéral à même d'assurer un soutien total au processus de paix. Sans cela, nous nous exposerons à des conséquences désastreuses pour la région et pour le reste du monde.

Enfin, je voudrais dire que la Tunisie appuie avec force la demande faite ici-même au Conseil il y a quelque temps par le Président Arafat visant à rétablir la confiance indispensable à la reprise du processus de paix au point où il a été interrompu. Cette demande est raisonnable, elle a l'appui du Groupe arabe et elle répond aux exigences de toutes les parties, y compris Israël.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste. Vu l'heure tardive, et avec l'assentiment des membres du Conseil, je vais maintenant suspendre la séance.

La séance est suspendue à 13 h 20.